



Bellegarde, le 29 avril 2025

DEPARTEMENT DU GARD

VILLE  
DE

**BELLEGARDE**

SECURITE / REGLEMENTATION /  
CONTENTIEUX

# ARRETE DU MAIRE

N° SRC 2025 - 036

**OBJET :**  
**INTERDICTION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT**  
**EN PROXIMITE DE LA PATISSERIE « AU DESSERT DU ROY »**  
**Le Jeudi 15 Mai 2025**

## Le Maire de la commune de BELLEGARDE

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-1 à L2122-35 et R2122-1 à R2122-11 ; L2131-1 à L2131-5 ; L2212-1, L2212-2, L 2213-1 et L2213-2 L2211-1 à L2216-2 et D2211-1 à D2215-1 concernant les pouvoirs de Police du Maire ;

**Vu** le Code Pénal, notamment les articles 522-1, R 644-5 et R 610-5 ; prévus par les articles 111-1 à 133-17 et R131-1 à R133-2 ; prévus aux articles 511-1 à 522-2 et R511-1 ;

**Vu** le code de la route et notamment l'article R 417-10 ; R 412-1

**Vu** le Code de la Voirie Routière, Dispositions communes aux voies du domaine public notamment les articles L111-1 à L119-25 et R111-1 à R119-39 ; Voirie communale, articles L141-1 à L141-13 et R141-1 à R141-26 ; Dispositions applicables aux voies n'appartenant pas au domaine public, articles L161-1 à L162-6 et R161-1 à R163-1

**Vu** le Code de la Sécurité Intérieure, notamment les articles sur les principes généraux et organisation de la sécurité intérieure, articles L111-1 à L158-2 et R112-1 à R158-5 ; sur les compétences respectives de l'Etat et des collectivités territoriales en matière de sécurité publique, articles L131-1 à L132-16 et R131-1 à D132-16, dont l'exercice des pouvoirs de police du maire prévu par les articles L131-1 à L131-2-1 et R131-1 ; sur les articles prévus à l'ordre et sécurité publique, articles L211-1 à L288-2 et R211-1 à R288-3, dont l'ordre public prévu aux articles L211-1 à L214-4 et R211-1 à R214-3 ; sur les articles prévus pour la Police municipale, et notamment les articles L511-1 à L546-7 et R511-1 à R546-6 ;

**Vu** la Loi n°2003-239 du 18 Mars 2003 pour la sécurité intérieure modifiée ;

**Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

**Vu** l'arrêté municipal n° SRC 2025-001 du 1<sup>er</sup> Janvier 2025 portant réglementation de la circulation et du stationnement sur le territoire de la Commune de Bellegarde ;

**Vu** l'arrêté municipal n° SRC 2025-035 d'autorisation d'occupation du domaine public – Pâtisserie DINGER

**Considérant** que la Pâtisserie DINGER occupera le parvis de l'Eglise ainsi que le domaine public communal en vue d'organiser un anniversaire, le jeudi 15 Mai 2025 de 14h00 à 22h00 :

**Considérant** le nombre de convives attendus pour l'anniversaire proposées par la Pâtisserie DINGER;

**Considérant** qu'à cette occasion, il appartient au Maire de réglementer le stationnement pour assurer la sécurité des animations et de pouvoir à toutes mesures visant à permettre et à sécuriser la manifestation ;

## ARRETE

- **ARTICLE 1** : Le jeudi 15 Mai 2025 de 14h00 à 22h00, la Pâtisserie DINGER occupera le parvis de l'Eglise ainsi que le domaine public en vue d'y organiser un anniversaire. **Le stationnement et la circulation de tout véhicule sera interdit** ; (voir plans en annexe)

- de l'intersection de la rue de l'Hotel de Ville et de la Rue Pasteur,

- à l'angle de de l'Eglise face au numéro 6 de la Rue Pasteur,

**ARTICLE 2** : Dans la surface définie pour la tenue de la manifestation, des barrières fermeront la rue Pasteur de part et d'autre de la zone déterminée en article 1 et le stationnement des véhicules seront interdits sauf pour les véhicules en lien avec la manifestation ;

**ARTICLE 3** : Les infractions aux dispositions seront constatées et poursuivies comme en matière de police conformément aux lois et réglementation en vigueur. Les contrevenants seront passibles d'une contravention.

**ARTICLE 4** : Monsieur le directeur général des services communaux, le commandant de la communauté de brigades de gendarmerie et tous les agents placés sous leurs ordres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié, sous forme électronique, sur le site de la commune le 30 avril 2025 ([www.bellegarde.fr](http://www.bellegarde.fr)) et ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la communauté de brigades de gendarmerie nationale de Bouillargues/Bellegarde,
- Monsieur le Directeur général des services communaux,
- Monsieur le Responsable de la police municipale à Bellegarde,
- Monsieur le Responsable des services techniques municipaux,
- La Pâtisserie DINGER.

Juan MARTINEZ,

Maire de Bellegarde.





